



Pérennité des nouvelles entreprises régionales au regard de huit profils d'entrepreneurs

Au cours de l'année 2014, 54 200 nouvelles entreprises sont créées en Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées (LRMP), soit près de 15 % du stock d'entreprises existantes dans la région en début d'année. Ce taux de création est le plus élevé des régions de province. Plus de la moitié de ces créations sont des auto-entreprises. Parmi les auto-entreprises créées au 1^{er} semestre 2010 dans la région, 38 % ne démarreront jamais leur activité. En ce qui concerne les entreprises classiques (hors auto-entreprises), 68 % sont toujours actives trois ans après, soit trois points de moins qu'en province. Si la pérennité d'une entreprise varie d'abord selon le secteur d'activité, d'autres caractéristiques liées à l'entreprise ou au créateur ont également une influence. Ces différents critères permettent de dégager huit profils types d'entrepreneurs en LRMP. L'auto-entrepreneuriat présente une alternative à la création d'entreprise classique. Selon les cas, il peut s'agir d'une activité de complément ou d'un pas vers l'emploi pour les chômeurs qui créent ainsi leur propre emploi. Ces derniers représentent près d'un tiers des nouveaux auto-entrepreneurs du 1^{er} semestre 2010.

Christophe Bordet (Insee), avec la collaboration de Benjamin Potier (Direccte) et Aline Segala (Pôle emploi)

Au cours de l'année 2014, 54 200 entreprises sont créées en Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées (LRMP) dans l'ensemble des secteurs marchands non agricoles, soit 10,1 % des créations de France métropolitaine. Au 1^{er} janvier 2014, la région compte 369 500 entreprises, les créations représentent ainsi 14,7 % du stock d'entreprises existantes en début d'année. Ce taux de création est le plus élevé des régions métropolitaines après celui de l'Île-de-France (15 %). Depuis 12 ans, le taux de création d'entreprises en LRMP reste toujours supérieur à celui de la province (figure 1), que ce soit avant ou après la mise en place du régime de l'auto-entrepreneur début 2009.

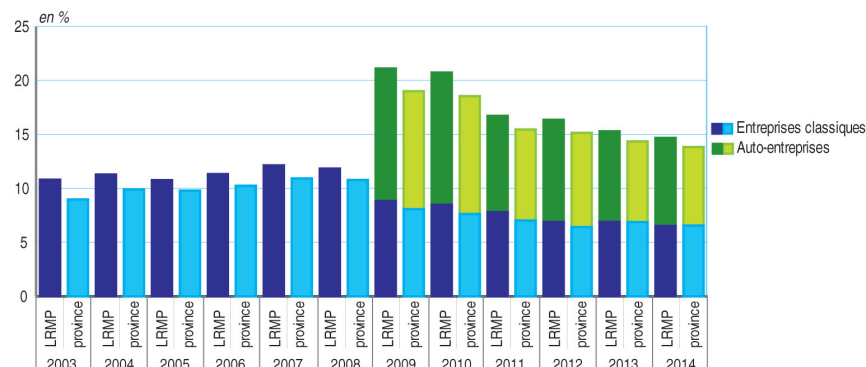
Avec ce régime, le nombre de créations d'entreprises augmente fortement dans l'ensemble des régions. En 2014, 30 100 auto-entrepreneurs sont enregistrés en

LRMP, soit 55,5 % des créations régionales (figure 2) contre 52,6 % en province. Le taux de création de la région atteint son maximum en 2009 (21,1 %), avant de

diminuer sous l'effet conjugué de la baisse des créations d'entreprises classiques (depuis la crise des subprimes) et de celle des auto-entreprises. Néanmoins, LRMP

1 Un taux de création régional toujours supérieur à celui de la province*

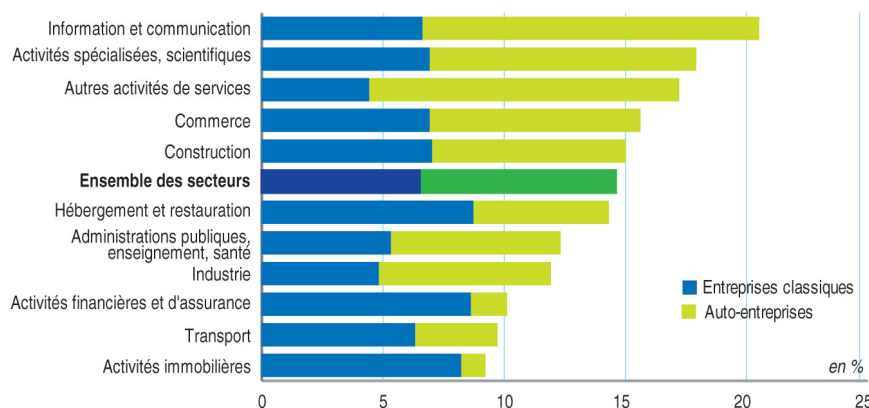
Taux de création d'entreprises de 2003 à 2014



* France métropolitaine hors Île-de-France
Champ : ensemble des activités marchandes non agricoles
Source : Insee, répertoire des entreprises et des établissements (Sirene)

2 Plus de la moitié des créations sont des auto-entreprises

Taux de création par secteur d'activité* en 2014 en LRMP



* Niveau d'agrégation A21 de la nomenclature agrégée (NA, 2008) pour le commerce, la réparation d'automobiles et de motocycles, hébergement et restauration, transport et entreposage. Niveau d'agrégation A10 de la nomenclature agrégée (NA, 2008) pour les autres secteurs.

Champ : ensemble des activités marchandes non agricoles

Source : Insee, répertoire des entreprises et des établissements (Sirene)

reste dans le peloton de tête des régions ayant le plus fort taux de création d'auto-entreprises. Sur les deux dernières années, le taux de création d'entreprises classiques dans la région devient identique à celui de la province, alors qu'il lui était toujours supérieur depuis 2003.

Une pérennité qui dépend essentiellement du secteur d'activité

Trois ans après leur création, 68 % des entreprises classiques de LRMP sont encore en activité en 2013, contre 71 % des entreprises de province. La pérennité d'une entreprise dépend principalement du secteur d'activité. Ainsi, le taux de pérennité atteint 83 % dans l'industrie et 82 % dans la santé alors qu'il n'est que de 61 % dans le commerce et de 56 % dans les activités immobilières. Néanmoins, d'autres facteurs influent sur la pérennité comme le statut juridique, l'investissement initial, le niveau de diplôme du créateur et son expérience dans le secteur. Les caractéristiques des créations dans la

région peuvent en partie expliquer cette moindre pérennité. Il s'agit en effet plus souvent de créations sous la forme de personnes physiques (47 % des créations d'entreprises du 1^{er} semestre 2010 en LRMP contre 44 % en province) et disposant d'un investissement initial en général plus faible (47 % démarrent avec un capital de moins de 8 000 euros contre 42 %), deux facteurs qui influent à la baisse sur le taux de pérennité. Les créations régionales concernent aussi plus souvent les activités immobilières (6 % contre 4 %), secteur où le taux de pérennité est plus faible, et moins souvent les activités spécialisées (15 % contre 17 %) où le taux de pérennité est plus élevé.

Forte pérennité pour les « professionnels de santé » et les « sociétés de la construction et de l'industrie »

À partir de différentes caractéristiques du créateur (âge, sexe, niveau de diplôme, statut professionnel avant la création...) et de l'entreprise (secteur d'activité, catégorie

juridique, montant de l'investissement initial, ...), huit profils types de nouveaux entrepreneurs se distinguent (*méthodologie*). Certains profils cumulent des caractéristiques déterminantes pour la survie des entreprises (*figure 3*). C'est notamment le cas des « professionnels de santé ». Si ce groupe ne représente que 4 % des créations d'entreprises régionales du 1^{er} semestre 2010, le taux de pérennité atteint 84 % (*figure 4*). Il est composé à 70 % de femmes et de titulaires d'un diplôme supérieur au bac (91 % des créateurs). Ce groupe se caractérise aussi par la quasi-totalité des créations dans la santé et l'enseignement, secteur où le taux de pérennité est parmi les plus élevés. Typiquement, les infirmiers et les sages-femmes qui s'installent en libéral appartiennent à cette catégorie d'entrepreneurs.

Un second profil où le taux de pérennité est important rassemble des « créateurs de sociétés de la construction et de l'industrie », où l'on retrouve par exemple des entreprises de travaux ou encore d'autres activités de production comme les boulangeries. Trois ans après, 80 % des entreprises créées sont encore actives. Ce groupe, très masculin (87 %), pèse pour 13 % des créations de la région et se caractérise essentiellement par des créations sous forme de sociétés (86 %), un investissement initial de plus de 40 000 euros (48 %) et une forte expérience dans le secteur, avec pour la majorité des entrepreneurs au moins une précédente création à leur actif.

Des profils hétérogènes pour une pérennité dans la moyenne

Les « sociétés du commerce », tels les supermarchés ou les restaurants, concernent des créateurs ayant eu recours à un investissement initial important (plus de 40 000 euros pour 58 % d'entre eux). Quoique relativement élevée, la pérennité des entreprises créées est moindre au regard

3 Huit profils types* de créateurs au regard des caractéristiques déterminantes pour la pérennité de l'entreprise

Principales caractéristiques liées à la pérennité des entreprises créées en LRMP au 1^{er} semestre 2010 (en %)

	Chômeurs avec expérience	Sociétés de la construction et de l'industrie	Professionnels de santé	Chômeurs sans expérience	Expérimentés des services aux entreprises	Sociétés du commerce	Artisans de la construction	Diplômés de l'information	Ensemble
Principales caractéristiques liées à un taux de pérennité élevé									
Expérience dans le métier de plus de 3 ans	83	81	86	35	83	45	81	35	66
Investissement initial de plus de 40 000 euros	12	48	12	13	5	58	2	4	21
Diplôme supérieur au baccalauréat	23	48	91	39	52	34	8	76	40
Secteur d'activité : - industrie	6	26	0	1	2	8	4	5	7
- enseignement, santé	7	1	98	4	5	0	0	8	8
Principales caractéristiques liées à un taux de pérennité faible									
Personne physique	67	14	93	67	43	17	60	39	47
Investissement initial de moins de 8 000 euros	27	28	62	49	70	10	70	83	47
Secteur d'activité : - construction	27	22	0	3	6	10	71	3	20
- commerce	18	12	0	53	26	40	9	7	24
- activité immobilière	1	1	0	13	15	1	1	7	6

Lecture : dans le groupe des « chômeurs avec expérience », 12 % des créateurs ont un investissement initial de plus de 40 000 euros.

* cf. méthodologie

Source : Insee, Sine 2010 - vagues 1 et 2 (2013)

Les demandeurs d'emploi créateurs d'entreprise

À fin 2015, Pôle emploi Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées recense 28 000 demandeurs d'emploi créateurs d'entreprise, soit 4,3 % des demandeurs d'emploi. Ils sont répertoriés dans la catégorie E et ne sont pas ainsi tenus de faire des recherches d'emploi. Près de 10 800 personnes en situation de création d'entreprise se sont inscrites au cours de l'année 2015.

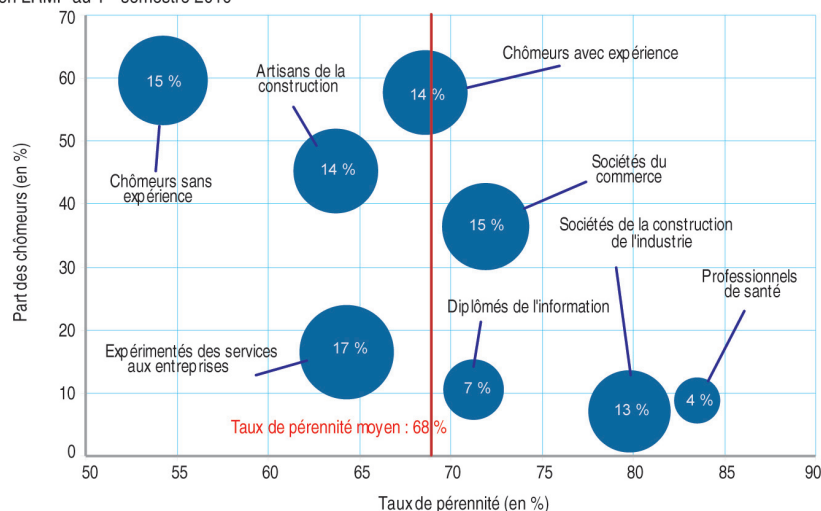
Comparés à l'ensemble des inscriptions où la répartition par sexe est équilibrée, les créateurs d'entreprise sont majoritairement des hommes (63 %). Ils sont également plus âgés : près de trois créateurs d'entreprise sur quatre ont plus de 30 ans, contre 55 % pour l'ensemble des inscriptions. Ils se caractérisent notamment par un niveau de formation plus élevé puisque 44 % des créateurs d'entreprise ont au moins un bac + 2, contre 24 % pour l'ensemble des inscriptions. Ils sont proportionnellement plus nombreux parmi les cadres (16 % contre 5 % pour l'ensemble des inscrits). À l'inverse, ils sont sous-représentés parmi les employés non qualifiés (9 % contre 24 %). Ils sont aussi relativement moins nombreux parmi les bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA) (11 % contre 24 % pour l'ensemble des inscriptions), les bénéficiaires de l'obligation d'emploi (4 % contre 7 %) et les habitants des quartiers de la politique de la ville (5 % contre 9 %).

Les demandeurs d'emploi créateurs d'entreprise indemnisés au titre de l'Allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) peuvent bénéficier de l'Aide à la reprise ou à la création d'entreprise (ARCE). Elle correspond à 45 % du montant du reliquat des droits à l'ARE, une partie étant versée au début de l'activité et le solde six mois plus tard sous réserve que l'activité perdure. En 2015, un peu plus de 7 400 demandeurs d'emploi ont bénéficié de l'ARCE dans la région.

En termes de prestation, Pôle emploi propose aux demandeurs d'emploi créateurs d'entreprise un suivi personnalisé, afin d'évaluer la pertinence de leur projet (Évaluation préalable à la création d'entreprise, EPCE) ou un accompagnement sur trois mois dans leur démarche (Objectif projet création ou reprise d'entreprise, OPCRE). En 2015, 2 500 demandeurs d'emploi ont bénéficié de l'EPCE et 3 130 de la prestation OPCRE en LRMP.

4 Des taux de pérennité variables selon le profil des créateurs

Huit profils types de créateurs d'entreprises en fonction du taux de pérennité et de la part des chômeurs, en LRMP au 1^{er} semestre 2010



Lecture : les artisans de la construction représentent 14 % des créateurs de LRMP au 1^{er} semestre 2010. Ce groupe est constitué de 45 % de créateurs qui étaient au chômage avant de créer leur entreprise. Trois ans après, 64 % d'entre elles sont encore actives.

Source : Insee, Sine 2010, vagues 1 et 2 (2013)

des deux groupes précédents : trois ans après leur création, 72 % d'entre elles ont survécu. Elles pèsent pour 15 % des créations. Les entrepreneurs ont en général peu ou pas d'expérience dans le secteur d'activité, ce qui est un frein important pour la réussite entrepreneuriale.

Les entreprises créées par les « **diplômés de l'information, de la communication et des activités techniques** » ne regroupent que 7 % des créations mais 71 % sont encore actives trois ans après, malgré de faibles moyens au démarrage. Les moins de 30 ans y sont majoritaires et les étudiants bien plus représentés qu'en moyenne régionale (33 % contre 3 %). Le niveau de diplôme de ces jeunes entrepreneurs (76 % ont plus que le baccalauréat) profite à la pérennité des entreprises, mais leur moindre expérience vient atténuer cet effet. Le taux

de pérennité important s'explique en grande partie par les secteurs d'activités choisis qui relèvent le plus souvent de la programmation informatique ou des activités juridiques.

Des entrepreneurs plus âgés, exerçant plutôt dans des secteurs d'activité scientifiques et techniques ou des activités immobilières forment le groupe des « **expérimentés des services aux entreprises** ». Ils mettent à profit leur expérience professionnelle dans ces secteurs pour y créer leur propre entreprise, notamment des agences immobilières, ou des cabinets d'architecture. Dans ce groupe, 48 % des créateurs ont 50 ans ou plus, contre 19 % en moyenne ; beaucoup ont une expérience de plus de dix ans dans le secteur (63 %) et ont déjà créé au moins une entreprise avant celle-ci (56 %). Malgré ces atouts, le taux de pérennité y est plus faible qu'en moyenne (64 %) en raison d'inves-

Méthodologie

La classification utilisée dans cette étude s'appuie sur des variables caractérisant le créateur (sexe, âge, diplôme, expérience...) et l'entreprise (secteur d'activité, régime juridique, investissement initial...). Une Analyse des correspondances multiples (ACM) permet de déterminer les principales différences entre les créateurs et de mettre en avant les variables qui y contribuent le plus. Une Classification ascendante hiérarchique (CAH) permet ensuite de regrouper les créateurs en huit profils, en agrégeant deux à deux selon un processus itératif, les individus ou les groupes d'individus les plus proches pour les variables retenues.

Le nom de chaque profil s'appuie sur les caractéristiques des créateurs qui y sont fortement représentées, sans que cela soit exclusif. Ainsi, le profil « Artisans de la construction » n'est pas uniquement composé d'artisans et tous ne travaillent pas dans la construction.

Sources

Le **Système d'information sur les nouvelles entreprises** (Sine) est un dispositif permanent d'observation et de suivi des nouvelles entreprises (hors agriculture). Tous les quatre ans, une nouvelle génération est initialisée. Cette étude concerne la génération des entreprises créées au 1^{er} semestre 2010 et porte sur un échantillon de 3 951 entreprises de la région. Elles ont été enquêtées à plusieurs reprises, en 2010 et 2013 et de nouveau en 2015. Pour cette génération, une enquête supplémentaire a été menée auprès des auto-entrepreneurs, elle porte sur un échantillon de 4 034 auto-entreprises créées lors du 1^{er} semestre 2010.

Définitions

Régime de l'auto-entrepreneur : entré en vigueur au 1^{er} janvier 2009, il offre des formalités allégées de création d'entreprise et un mode simplifié de calcul et de paiement des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu. Depuis fin 2014, ce régime est remplacé par celui de **micro-entrepreneur**.

Pérennité à trois ans de l'auto-entrepreneur : fait d'être encore actif trois ans après la date d'immatriculation pour les entreprises qui ont démarré leur activité.

tissements initiaux assez faibles (70 % des créateurs investissent moins de 8 000 euros) et du choix d'une activité immobilière (15 % d'entre eux), secteur le plus fragile en termes de pérennité depuis la crise de 2008-2009.

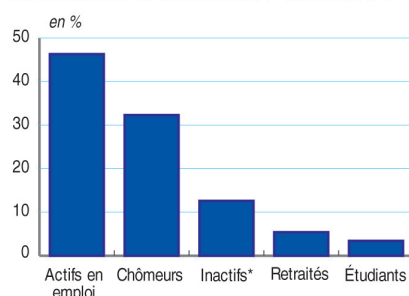
Nacre : un parcours personnalisé proposé au créateur d'entreprise

Initié par l'État en 2008, le dispositif Nacre (Nouvel accompagnement pour la création et la reprise d'entreprise) s'adresse aux personnes sans emploi ou rencontrant des difficultés d'insertion, qui souhaitent créer ou reprendre une entreprise. Nacre propose un parcours d'accompagnement d'au moins trois ans, s'articulant en trois phases au maximum : fin de montage du projet, aide à la structuration financière avec possibilité de prêt à taux zéro et d'appui au démarrage et au développement de l'entreprise. En LRMP, dans la cohorte* de 2 750 créateurs (dont 450 repreneurs d'entreprise entrés dans le parcours en 2010), 80 % sont sans emploi et deux sur trois sont indemnisés au titre du chômage. Les créateurs bénéficiaires de Nacre sont moins diplômés que l'ensemble des créateurs d'entreprises classiques (30 % sans diplôme ou uniquement le brevet, contre 11 %). Les non diplômés et les plus de 50 ans s'orientent davantage vers la création d'entreprises individuelles (58 % des sans diplôme, 50 % des plus de 50 ans). Les très diplômés (au moins bac + 3) et les moins de 30 ans privilégient la création de sociétés (63 % pour les diplômés, 59 % pour les jeunes). Les créateurs bénéficiant du dispositif Nacre sont plus jeunes que l'ensemble des créateurs d'entreprises classiques (29 % contre 19 %), à l'inverse des seniors (11 % contre 19 %). Seulement 7 % des bénéficiaires du dispositif choisissent le régime de l'auto-entreprise, alors qu'ils représentent 62 % des créations d'entreprises tous régimes confondus en 2010. 1 640 prêts Nacre ont été accordés aux créateurs d'entreprises de la cohorte : 14 % des bénéficiaires ont créé leur entreprise sans autre apport, 16 % avec plus de 40 000 euros et 16 % moins de 8 000 euros. La part des entreprises créées dans le secteur « commerce, transport, hébergement et restauration » est prépondérante (45 % de l'ensemble des créations Nacre, dont 16 % dans le seul secteur de l'hébergement et de la restauration). Les entreprises de la construction sont également surreprésentées (14 %). Globalement, 62 % des entreprises ainsi créées sont encore actives fin 2013, et plus de la moitié fin 2015.

* Une analyse plus complète de la Direccte sur les bénéficiaires de l'accompagnement Nacre entre 2009 et 2015 sera disponible fin 2016.

5 Les actifs en emploi sont les plus nombreux à se lancer dans l'auto-entrepreneuriat

Répartition des auto-entrepreneurs en LRMP selon leur situation lors de la création au 1^{er} semestre 2010



* hors retraités et étudiants

Source : Insee, enquête auto-entrepreneurs 2010, vague 1

Chômeurs : le choix de l'entrepreneuriat

Dans la région, 34 % des créateurs d'entreprises classiques au 1^{er} semestre 2010 sont d'anciens chômeurs qui se lancent dans l'entrepreneuriat afin d'assurer leur propre emploi.

Les « chômeurs avec expérience » exercent plutôt dans la construction ou les autres activités de services (entreprise de travaux, salon de coiffure...). Ils représentent 14 % des créations. Ce profil est constitué de 58 % de chômeurs, dont la plupart ont bénéficié d'aides à la création (89 % contre 45 % en moyenne). Pour démarrer l'activité, 61 % des créateurs investissent entre 8 000 et 40 000 euros. L'expérience dans le secteur est plutôt solide, 53 % d'entre eux ayant entre trois et dix ans d'expérience dans le métier. Ces deux caractéristiques jouent en faveur de la pérennité de l'entreprise dont le taux de pérennité atteint 69 %.

Le profil des « artisans de la construction » (travaux de peintures, de plâtrerie ou de revêtement des sols), qui représente 14 % des créations, compte lui aussi une proportion importante de chômeurs (45 %). Ces entrepreneurs sont surtout des hommes (94 %), plus souvent titulaires d'un CAP ou d'un BEP (44 % contre 24 % en moyenne), qui optent en majorité pour des entreprises individuelles (60 %). Ce groupe affiche un taux de pérennité parmi les plus faibles (64 % seulement), l'expérience importante des créateurs ne permettant pas de compenser les difficultés économiques du secteur depuis la crise.

Enfin, les « chômeurs sans expérience » connaissent d'importantes difficultés pour assurer la pérennité de leurs entreprises, puisque près de la moitié d'entre elles ne sont plus actives trois ans après. Les secteurs d'activité concernés sont principalement le commerce et les activités immobilières, secteurs où les taux de pérennité sont les plus faibles. De plus, le manque d'expérience dans le métier ou le fait d'avoir travaillé dans un secteur différent auparavant jouent aussi en défaveur de la pérennité.

L'auto-entrepreneuriat : activité de complément ou pas vers l'emploi

Depuis 2009, le régime de l'auto-entrepreneuriat permet de simplifier la création d'entreprise et de créer son entreprise en complément d'une autre activité, avec cependant un chiffre d'affaires limité (définitions). Alors que les auto-entreprises représentent plus de la moitié des créations du 1^{er} semestre 2010 en

LRMP, 38 % d'entre elles ne démarreront jamais leur activité. Et parmi celles qui ont démarré, seules 49 % sont pérennes à trois ans (définitions).

Ce régime permet à bon nombre de personnes de se lancer dans l'entrepreneuriat pour avoir un emploi : 47 % des créateurs d'auto-entreprises déclarent qu'assurer leur propre emploi est l'une des trois raisons principales qui les ont incités à créer leur entreprise.

Qu'ils démarrent ou non leur activité, les actifs ayant déjà un emploi sont nombreux à choisir ce régime puisqu'ils représentent 46 % des nouveaux auto-entrepreneurs (figure 5), la proportion de chômeurs est moindre (32 %). Au moment de la création, les inactifs, pour un tiers des retraités, sont aussi très présents (18 %) ; quelques étudiants se lancent aussi (3 % des auto-entrepreneurs).

Pour les anciens chômeurs, l'objectif de la création est avant tout de créer leur propre emploi : pour 90 % d'entre eux, il s'agit de leur activité principale. En revanche, pour les actifs en emploi et les retraités, l'auto-entrepreneuriat est avant tout une activité de complément (respectivement 59 % et 66 %).

Environ un tiers des chômeurs démarrent leur activité sans capital de départ, contre 41 % pour les autres catégories et 60 % pour les seuls retraités. En effet, les chômeurs perçoivent plus d'aides à la création que les autres entrepreneurs : 63 % d'entre eux obtiennent au moins l'une des aides favorisant la création d'entreprise comme l'ACCARE, contre 19 % pour les autres catégories de créateurs. ■

Insee Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées

36, rue des Trente-Six Ponts

BP 94217

31054 Toulouse Cedex 4

Directeur de la publication :

Jean-Philippe Grouthier

Rédactrice en chef :

Michèle Even

ISSN : 2492-1629 (version imprimée)

ISSN : 2493-4178 (version en ligne)

© Insee 2016

Pour en savoir plus

- « Auto-entrepreneurs immatriculés en 2010 : trois ans après, 30 % sont encore actifs », Insee Première n° 1595, mai 2016
- « Entreprises créées en 2010 : sept sur dix sont encore actives trois ans après leur création », Insee Première n° 1543, avril 2015
- « Créateurs d'entreprises : avec l'auto-entrepreneuriat, de nouveaux profils », Insee Première n° 1487, février 2014

